

LA REVUE *INTER-CDI*, MOTEUR DE LA CONSTRUCTION DE LA PROFESSION DE PROFESSEUR-DOCUMENTALISTE

CLAUDE VIRY

Au moment où *Inter-CDI* fête son trentième anniversaire, j'ai été sollicité pour traiter de l'histoire de la revue ou, plus exactement, il s'agit de montrer comment des éducateurs d'un type nouveau ont pu forger un outil au service de la construction de leur profession naissante. D'abord, quelques précautions oratoires s'imposent. Pour la première fois de ma « carrière » de rédacteur, écrire un tel article me place dans une posture intellectuelle quelque peu inconfortable. Habitué à discourir de manière impersonnelle pour le compte d'*Inter-CDI*, je me trouve impliqué, aux yeux d'observateurs extérieurs, en tant que juge et partie à la fois, puisque aussi bien je fais partie des collaborateurs de la première heure de la revue, dès l'hiver 1972-1973. Ainsi, l'article présent relève d'une sorte d'« auto-scopie » de la revue, vue par l'un de ceux qui la font, au risque d'une subjectivité par trop voyante. Que les lecteurs veuillent bien m'accorder une certaine dose d'indulgence.

Il convient également de préciser que le sujet a déjà été traité sous le même titre – ou peu s'en faut – dans un numéro des « Cahiers de l'ISP »¹. Comment dès lors éviter de produire un doublon sans intérêt ? Mon parti pris a consisté à adopter une démarche différente, en m'éloignant du caractère, somme toute, plutôt descriptif des contributions de ladite publication et en pratiquant des coupes en perspective cavalière à travers le corpus des articles. Par le biais de coups de sonde transversaux, des idées-force sont dégagées progressivement. Gageure certes, mais espoir aussi d'éviter l'impression de déjà-vu. La mise en interrelation de la démarche des rédacteurs de la revue et des conceptions pédagogiques officielles apparaît comme la pierre d'achoppement de la présente analyse, à partir de quoi peut être résolue la question de savoir si la revue a été en phase avec le mouvement de rénovation pédagogique inauguré depuis le début de la décennie 1970 ou si elle s'est trouvée en décalage, soit en retard, soit en avance.

1. La revue *Inter CDI*, ou comment une revue professionnelle accompagne et stimule la mise en place d'une structure pédagogique : le CDI et d'une profession : enseignant documentaliste (1972-1999). In : *Information et documentation · Enjeux et formation. Les Cahiers de l'ISP* [Institut supérieur de pédagogie de l'Institut catholique de Paris], n° 30, nouv. éd. corr., novembre 2000 [remplace la 1^{re} éd., fautive], p. 93-136.

Afin de tenter d'y répondre, le corpus des articles est mis à l'épreuve sous trois angles différents. D'abord seront amenés des éléments établissant que, dès les origines, la revue a revendiqué sa préférence fondamentale pour la philosophie de l'éducation active. La deuxième analyse révèle comment *Inter-CDI* a apporté une contribution maîtresse à l'élaboration progressive d'une identité professionnelle de l'enseignant-documentaliste. Pour clore l'examen, quelques points de vue synthétiques vérifient comment les rédacteurs de la revue, en vertu d'une politique éditoriale délibérée, ont présenté le reflet des expériences des collègues dans leurs tentatives pédagogiques pour explorer tous les possibles d'une profession protéiforme et soumise à des contraintes contradictoires.

LA PRÉFÉRENCE AFFICHÉE EN FAVEUR DE LA PÉDAGOGIE ACTIVE

Les années 1972-1978 correspondent à la définition de la politique éditoriale de la revue naissante. Les initiateurs d'*Inter-SDI* ne créent pas *ex nihilo*, puisqu'ils exerçaient déjà depuis de nombreuses années des fonctions éducatives à caractère encore expérimental (Roger Cuchin, documentaliste, Raymonde Dalimier, bibliothécaire scolaire, etc.).

Pour préciser ces notions, une enquête dans les archives des premiers numéros de la collection révèle les mobiles profonds des concepteurs. Le n° 0, daté octobre 1972, présente les buts de l'association sans but lucratif du CEDIS, Centre d'étude de la documentation et de l'information scolaires, sous la plume de son chef de file, Roger Cuchin. Le sous-titre de la revue a pour intitulé : « Revue technique de la documentation et de l'information scolaires », accompagnée du logotype comportant les lettres : « CEDIS » en grosses capitales entourées de la mention : « Votre assistant documentaliste ». Voici comment R. Cuchin présente les buts du projet² :

« [...] l'étude des moyens destinés à faciliter l'accomplissement des fonctions de documentation et d'information présentes dans les établissements scolaires ; la diffusion des conclusions de ces études et des matériels et publications dont elles ont pu susciter la création ; l'organisation des services destinés à répondre aux

questions d'ordre technique posées par ses membres et l'harmonisation des tâches professionnelles spécifiques de la documentation et de l'information scolaires.

Dans notre esprit, cela veut dire :

- une REVUE TECHNIQUE MENSUELLE [...] : *INTER-SDI* ;
- la réalisation et mise à disposition de DOCUMENTS, FICHES, ÉTATS, NOTICES, etc. tous « OUTILS DE TRAVAIL » conçus par des documentalistes pour les documentalistes ;
- un SERVICE DE RENSEIGNEMENTS EFFICACE ;
- une DOCUMENTATION PRATIQUE ;
- une RÉFLEXION PERMANENTE sur notre fonction ;
- des PROCÉDÉS GAGNE-TEMPS ;
- et d'autres services [...] »

Le premier objectif réside dans la volonté de réduire l'isolement ressenti par les collègues documentalistes, alors seuls de leur catégorie dans leur établissement, dépourvus de toute aide et munis de consignes floues. Pour ce faire, la première parade consiste à fournir une assistance technique par le biais d'outils pratiques. Le documentaliste est encore perçu dans son établissement comme un prestataire de services au bénéfice des enseignants des disciplines et des personnels administratifs. Mais il faut retenir d'emblée que le comportement mental des créateurs de la revue se distingue par des caractères plutôt exceptionnels, à cette époque, dans le milieu de l'Éducation nationale : ils prônent les vertus des relations de travail associatives, coopératives et mutuelles. Pour toute contribution d'un collaborateur, *Inter-SDI* est l'une des seules revues qui accorde des droits d'auteur, d'ailleurs modiques, à titre de témoignage de reconnaissance du comité de rédaction, au nom de tous les lecteurs. Très vite se dégage aussi l'idée – à certains égards, subversive dans le milieu éducatif français, volontiers marqué par l'idéologie « laïcarde » – que les problèmes posés à tous les documentalistes scolaires se ressemblent, quelle que soit par ailleurs l'instance de tutelle de leur service, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Agriculture ou secteur privé. La revue affiche l'universalité de la documentation scolaire « sans frontières », fondée sur les valeurs de tolérance. Enfin, rappelons que *Inter-SDI* revendique la liberté de parole à l'égard de l'Institution, garantie par l'indépendance financière totale (autofinancée par les abonnements et la vente des produits professionnels, la revue ne sollicite ni n'accepte la moindre subvention de quiconque).

2. R. Cuchin, En guise d'éditorial : Lettre à nos collègues documentalistes, *Inter-SDI*, n° 0, octobre 1972, p. 3-4.

L'inventaire des rubriques existantes montre bien la conception du métier qui est mise en vitrine : il en existe près d'une vingtaine, bientôt annoncées par des vignettes dessinées par Binet (l'auteur des « Bidochon », alors débutant...). Des rubriques ont un caractère permanent : Action culturelle – Audio-visuel – Information – Nouveautés – Courrier des lecteurs. D'autres sont assurées par permutation : Bibliothèque ou Édition et revues – Secrétariat pédagogique ou Organisation matérielle – Classement ou CDU – Documentation générale ou Documentation technique – Pédagogie ou Variétés documentaires – Relations externes ou Relations internes.

Le n° 2 d'*Inter-SDI* complète de façon claire la « profession de foi » des rédacteurs en établissant leur choix philosophique en matière d'éducation, à savoir la contribution des documentalistes à l'action pédagogique en collaboration avec les professeurs. En effet, la documentation scolaire, fonction perçue comme technique, ne trouve sa vraie raison d'être qu'en rapport avec sa finalité ultime, c'est-à-dire la formation de tous les jeunes. Voici encore des extraits de l'éditorial de R. Cuchin³ :

« Oui, nous avons tous une haute conception de notre fonction. [...]

Nous le croyons, parce que nous vivons l'aventure (certains, depuis bientôt quinze ans¹) ; nous avons connu l'enthousiasme du départ, puis des moments de doute ; enfin, nous avons vu s'épanouir l'institution. L'expérience aidant, nous avons réalisé qu'il ne serait plus si facile de revenir en arrière sans risquer une régression pédagogique.

Nous constatons, chaque jour, que nous sommes de plus en plus intégrés au dialogue maître-élèves, que nous l'animons à notre manière, offrant ceci, proposant cela, grâce à notre expérience technique, à telles recherches, à telle réalisation, à tels contacts. .

Et demain, si le cheminement normal du progrès pédagogique n'est pas entravé, notre place deviendra une place de choix. Elle sera telle, tant par la qualité de nos connaissances, exigible pour une telle fonction, que par la spécificité de notre action documentaire qui est à la fois pédagogique et technique.

Quel que soit notre avenir, ce double aspect pédagogique et technique de notre rôle sera reconnu ou il n'y aura plus d'avenir pour les SDI. »

Cette pétition de principe est affirmée sous la protection bienveillante de l'Inspecteur général Marcel Sire, créateur des SDI en 1958, dont le message, au moment

de son départ en retraite, a marqué la génération des documentalistes de l'époque. En voici des extraits parus en deux parties publiées dans les n°s 2 et 3 de la revue : *Votre avenir.*

« [...] J'ai beaucoup d'ambition pour vous. [...] Vous êtes d'abord des professeurs en documentation. [...] S'il est clair qu'au niveau des actions pédagogiques, en liaison intime et permanente avec les élèves et les maîtres, vous animez, recherchez, concevez ; que vous élaboriez une information pédagogique, scolaire et professionnelle ; que vous êtes les moteurs de relations publiques intérieures et extérieures, que votre rôle est ainsi essentiellement « intellectuel », alors, sans aucun doute, [...] on ne pourra pas rejeter l'idée d'une position équivalente à celle des professeurs. [...] »⁴

Le documentaliste et le système maître-élève

« [...] Quelle est la place du documentaliste par rapport au système maître-élève qu'est la classe ? Dans un système stratifié, encore trop fréquent, on peut décrire trois strates .

– la strate « documentaliste »

– la strate « maître »

– la strate « élève »

chacune accomplissant son travail À la stratification des êtres correspond le cloisonnement des fonctions ; le documentaliste n'est pas dans le système maître-élève ; il est à côté

Il faut que les documentalistes bibliothécaires ne soient pas en dehors du système, mais qu'ils pénètrent dans cet ensemble ; [...] qu'ils soient avec ; qu'à un système stratifié se substitue un système intégré.

[...]

Et les documentalistes bibliothécaires, en tant que membres du système ont un rôle intimement lié à celui du maître et des élèves ; [...] Je les vois là, près des maîtres et des élèves, comme chercheurs eux aussi, et des professeurs en documentation. [...] il me plaît de penser et de dire que le SDI pourrait être considéré comme le laboratoire général de l'enseignement dans l'établissement [...] »⁵

On peut affirmer que la ligne éditoriale d'*Inter-SDI* est alors en phase avec le projet de l'Inspecteur général, malheureusement peu suivi par nombre de conseillers du ministère qui ne semblent pas savoir quelle politique adopter à l'égard des SDI, même après leur transformation en CDI en 1973.

Pourtant, le n° 4 va marquer une étape importante pour conforter la politique éditoriale puisque l'annonce de la réforme inclut le recours à un contingent de 10 % de la dotation horaire des établissements secondaires consacré à des activités fondées sur l'utilisation des documents en classe et à la pratique du travail indépendant par petits

3. R. Cuchin, Techniques, statut et... tribune libre, *Inter-SDI*, n° 2, mars-avril 1973, p. 2.

4. M. Sire, *Votre avenir*, *Inter-SDI*, n° 2, mars-avril 1973, p. 3-4.

5. M. Sire, *Le documentaliste et le système maître-élèves*, *Inter-SDI*, n° 3, mai-juin 1973, p. 5-6.

groupes d'élèves. C'est la consécration du projet des rédacteurs, ainsi que le rappelle R. Cuchin⁶ :

« Il ne s'agit plus d'intentions : les SDI, cette fois, vont prendre une dimension nouvelle. Telle est la conséquence directe, pour nous, de la circulaire ministérielle sur le TRAVAIL INDÉPENDANT. [...] »

Quant à nous, documentalistes, il nous appartiendra, dans une large mesure, de faire passer le plus possible, le courant lancé qui doit faire tourner la pédagogie active. [...] »

Ici même, à INTER-SDI, nous considérerons désormais comme un de nos objectifs principaux, la connaissance de plus en plus fouillée des raisons pédagogiques qui justifient les mesures adoptées. Nous sommes sûrs, à l'avance, que nous serons aidés en cela par ceux qui, depuis longtemps, ont vu, en nos S.D.I., la base de départ possible pour une rénovation pédagogique réelle. [...] »

Le n° 5 comporte un dossier spécial sur le travail indépendant et accueille une contribution de Lucien Lefèbre, alors maître-assistant de psycho-pédagogie à la Sorbonne, sur le « Rôle des documentalistes dans la pédagogie renouvelée »⁷. Le chapeau et la conclusion de l'article révèlent que Marcel Sire, Lucien Lefèbre et Roger Cuchin ont tous trois travaillé dans le cadre de l'expérience des « classes nouvelles » conduite après la Libération (cf. encadré), le premier comme chef d'établissement, les deux derniers en tant que professeurs. À propos du travail de recherche documentaire, l'auteur dudit article se réclame de l'œuvre du pédagogue Roger Cousinet (1881-1973), co-fondateur de l'École Moderne française et promoteur du travail libre par petits groupes⁸. Ainsi se précise la filiation de pensée qui fait bénéficier la jeune revue de tout un acquis de réflexions et de pratiques pédagogiques remontant au début des années 1920. La figure de R. Cousinet est encore évoquée dans un compte rendu sur un numéro de la revue « Éducation et développement » consacré à l'œuvre de ce personnage-clé de la pédagogie active⁹. L. Lefèbre reprend la plume dans le n° 8 pour préciser les modalités du travail indépendant dans « Méthodes actives et travail par groupes »¹⁰. Dans cet article, il utilise son expérience

déjà consignée dans un ouvrage¹¹ qui s'inscrit dans une lignée de grands éducateurs : Ferrière, Montessori, Dewey, Decroly, Claparède, Freinet et bien sûr Cousinet. Cela dit, faire l'inventaire des héritages revendiqués en matière de pédagogie ne suffisait certes pas à constituer les substructures d'une profession embryonnaire. Encore fallait-il pour les animateurs de la revue aller plus loin en examinant les rapports entre la future profession et le milieu éducatif existant afin d'élaborer une véritable identité du documentaliste scolaire.

À LA RECHERCHE D'UNE IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Il ne s'agit pas de reprendre ici ce que d'autres études ont fait de manière savante et fouillée, en particulier le travail du collègue Jean-Paul Braun, auteur d'une thèse récente sur le thème de l'identité professionnelle des documentalistes¹². Mais il est intéressant de voir comment la revue *Inter-SDI* a rendu compte des réflexions qui ont abouti précisément à la construction de cette identité de l'enseignant-documentaliste.

Parmi les textes publiés au fil des années se dégage un critère permettant de vérifier que la profession nouvelle – et combien incertaine au moins jusqu'à la création du CAPES spécifique en 1989 – a cherché son ancrage légitime dans sa propre histoire, caution de son droit à exister socialement. La corporation des documentalistes a eu recours, en effet, à l'évocation, à caractère quelque peu mythique parfois, d'un « père fondateur » ayant exercé une sorte de puissance tutélaire : Marcel Sire, Inspecteur général déjà cité, créateur et défenseur des SDI, a exercé une influence durable comme en témoignent les nombreuses citations sur le rôle pédagogique des documentalistes et les besoins en moyens humains et matériels des centres documentaires. C'est ainsi qu'on

6. R. Cuchin, Une dimension nouvelle, *Inter-SDI*, n° 4, juillet-août 1973, p. 2.

7. L. Lefèbre, Rôle des documentalistes dans la pédagogie renouvelée, *Inter-SDI*, n° 5, septembre-octobre 1973, p. 3-4 & 6.

8. R. Cousinet, *Une méthode de travail libre par groupes*, Paris : Le Cerf, 1945.

9. Roger Cousinet ou la naissance du travail en groupes, *Inter-SDI*, n° 6, novembre-décembre 1973, p. 26.

10. L. Lefèbre, Méthodes actives et travail par groupes, *Inter-SDI*, n° 8, mars-avril 1974, p. 3-5.

11. L. Lefèbre, *Méthode d'observation psycho-pédagogique*, nouv. éd., Paris : ESF, 1974 (Encyclopédie moderne d'éducation).

12. J.-P. Braun, *De l'identité professionnelle des documentalistes des CDI des établissements scolaires du second degré*, Thèse, Université de Nancy-II, UFR Connaissance de l'homme, janvier 2000.

retrouve évoqué le souvenir de M. Sire à l'occasion de son décès en 1985, dans le n° 76 de la revue, sous forme d'une notice nécrologique détaillée sous le titre laconique : « Marcel Sire n'est plus »¹³. À nouveau, en 1993, à l'occasion de l'inauguration d'un nouveau CDI au lycée Janson-de-Sailly, remplaçant le premier SDI de France créé en 1958, un dossier du n° 122 présente l'aménagement des locaux et une notice bio-bibliographique du grand pédagogue qu'a été Marcel Sire¹⁴.

Une fois brossée la figure du « père de la documentation scolaire », on proposera ci-dessous un essai personnel de périodisation de la profession depuis l'époque de la création d'*Inter-SDI* : bien entendu, cette proposition ne vise qu'à fournir un outil à valeur heuristique et ne présente pas un résultat définitif, puisque aucune analyse scientifique ne viendrait l'étayer. Elle ne représente en fait que l'expression de ce qu'ont ressenti et vécu les documentalistes du terrain.

- 1972-1978 (n° 0 à n° 34) : le temps des pionniers prestataires de services.

- 1979-1989 (n° 35 à n° 100) : le temps des pédagogues initiateurs des techniques documentaires et des lectures.

- 1990-1999 (n° 101 à n° 154) : le temps des professionnels de la recherche documentaire automatisée.

- 2000 → (n° 155 →) : le temps des médiateurs de la culture de l'information ?

Munie de ces quelques jalons essentiels, l'analyse des textes relatifs à l'identité professionnelle s'appuiera sur quelques travaux essentiels (vu la faible place impartie, on ne peut citer toutes les contributions de la rubrique « Tribune libre », pourtant parfois si intéressantes). On notera d'abord, depuis le n° 25, de janvier-février 1977, les encarts de la FADBEN, Fédération des associations de documentalistes-bibliothécaires de l'Éducation nationale, organisation d'enseignants spécialistes, agréée par le Ministère comme représentative de la profession. *Inter-CDI* accueille alors bien volontiers les travaux de la FADBEN qui prennent une importance particulière lorsqu'elle lance une réflexion sur le thème :

« La documentation, une discipline nouvelle » (séminaire de Port-Mort, 1978), Claude Fournier en étant le porte-parole¹⁵. Cette date marque un tournant dans la perception de la profession, engagée dans un vif débat toujours continué jusqu'à nos jours. C'est la victoire de la conception essentiellement pédagogique de la fonction de documentaliste, illustrée à partir de 1980 par une série d'ouvrages de collègues en matière d'initiation des élèves à l'usage de la documentation. C'est surtout la réflexion de Jacques Carbonnel qui va expliciter les fondements théoriques du problème de l'identité professionnelle, par trois fois dans la revue. Comme le montre le premier article, paru en 1985 dans le n° 74, cette identité repose essentiellement sur l'image de soi que renvoient les autres au sein du milieu professionnel¹⁶. C'est là qu'intervient, selon l'auteur, l'influence d'une revue professionnelle en tant que catalyseur des forces en jeu :

« Le rôle joué par Inter-CDI, revue des Centres de documentation et d'information scolaires, liée à la FADBEN (association professionnelle), est important. C'est en cherchant ensemble le contenu à donner à leur fonction, en essayant de définir leur profession que les documentalistes créent leur communauté. [...] En créant leur propre cadre de références, ils ont trouvé un support identificateur permettant d'exprimer l'idéal du moi professionnel et délimitent le milieu d'appartenance [...] À travers ce sentiment de solidarité collective qui se construit, se constitue le sentiment d'appartenance au corps. Cette quête d'identité, vécue ici en situation de groupe de production (de la revue) peut apparaître comme une tentative d'élaboration d'une représentation professionnelle plus conforme à l'histoire de tous et de chacun, aux expériences menées à terme aux projets en cours, aux discours tenus (articles de la revue) tout en étant la recherche d'une reconnaissance de celle-ci par tous les partenaires dans l'institution scolaire. »

Dans le deuxième article paru dans le n° 97, peu avant l'annonce de la création d'un statut des documentalistes scolaires (janvier-février 1989), J. Carbonnel évoque le malaise des responsables des CDI, dû au principe de la double contrainte¹⁷ : l'idéal du moi professionnel, d'une part, et les injonctions de l'institution, accordant

13. S. Marchais, R. Dalimier, Marcel Sire n'est plus, *Inter-CDI*, n° 76, juin-juillet 1985, p. 8.

14. Le premier CDI de France créé au lycée Janson-de-Sailly devient « Centre Marcel-Sire », *Inter-CDI*, n° 122, mars-avril 1993, p. 20-22.

15. C. Fournier, Notre séminaire de Port Mort (30 avril 1^{er} mai 1978) : Un nouveau départ ; FADBEN Informations, *Inter-CDI*, n° 34, juillet août 1978, p. 27-28 ; C. Fournier, De l'approfondissement... à la documentation comme discipline nouvelle, FADBEN Informations, *Inter-CDI*, n° 35, septembre-octobre 1978, p. 27-28.

16. J. Carbonnel, À la recherche d'une identité professionnelle, *Inter-CDI*, n° 74, mars-avril 1985, p. 13-15.

17. J. Carbonnel, La perte de l'identité professionnelle, *Inter-CDI*, n° 97, janvier-février 1989, p. 7-11.

chichement les moyens indispensables au bon fonctionnement des centres documentaires, d'autre part, entrent en contradiction. Mais il reconnaît les atouts de la catégorie professionnelle :

« [...] La corporation a une avance au point de vue pédagogique (cf. travaux de Gabrielle Di Lorenzo), un noyau militant (revue INTER-CDI), une structure d'analyse, de recherche et de revendication (FADBEN), mais les pratiques innovantes sur le plan de la méthodologie didactique se retournent souvent contre ceux qui les utilisent. »¹⁸

Enfin, le dernier texte, publié en 1994 dans le n° 131, présente une vision peut-être trop optimiste – comme le montreront, dans une certaine mesure, les années 1990 – en consacrant la conquête de l'identité professionnelle qui serait enfin réalisée sous l'influence de deux facteurs : la création du statut et l'informatisation de la gestion documentaire, outils d'une véritable professionnalisation¹⁹. L'auteur voit dans le dialogue franc et rasséréiné entre l'institution et le comité de rédaction de la revue une source d'équilibre au bénéfice de la profession :

« Voici deux exemples de [la] collaboration fructueuse dont les deux parties tirent bénéfice :

[...]

b) – les articles publiés par INTER-CDI émanant de l'administration. Le dernier « Une enquête sur les CDI », conduite par l'Inspection générale (INTER-CDI n° 128, avril 1994, montre bien la prise en compte des travaux officiels et de leurs conclusions, ainsi que le désir de l'administration d'utiliser la voie d'une revue de spécialistes pour les faire connaître. Cette étude du rôle pédagogique des CDI dans les collèges et les lycées « conduit non pas à des prescriptions, mais à des recommandations fortes visant à mieux cerner ce rôle pédagogique ». Le fait de publier ce rapport dans cette revue, ce que je trouve tout à fait pertinent, montre bien l'intérêt pour ce qui est officiel, et la dépendance acceptée à l'institution qui renforce l'effet d'intégration dû à l'institutionnalisation ».

L'année précédente (n° 123, 1993), un groupe anonyme de documentalistes de l'académie de Nancy-Metz avait

proposé les « Itinéraires professionnels des documentalistes »²⁰. Malgré les précautions d'usage à prendre en matière de sondages à faible échelle, les membres de ce groupe de travail avaient repéré quelques tendances constantes à l'intérieur du corps des documentalistes : bien que le métier de documentaliste n'ait pas toujours été choisi spontanément, nombre de collègues reconnaissent qu'ils ne l'ont pas exercé par hasard, intéressés qu'ils étaient par le livre, l'écrit, la lecture et le domaine culturel en général ; qu'ils se sont investis dans ce métier sur la base d'un engagement mûri ; et qu'ils pensent bénéficier d'une liberté d'action et d'une variété de tâches plus importantes que dans les disciplines d'enseignement, trop soumises aux normes.

Ainsi, sans conteste, *Inter-CDI* a joué un rôle capital, en complémentarité avec la FADBEN, dans la construction de la profession de documentaliste. Peut-on aller encore plus loin et oser porter à son actif la reconnaissance par le ministère du CAPES et d'un statut ? Ce serait, sans doute, une revendication aventureuse, quoique des observateurs objectifs, à la lecture des manuels édités par le CNED en vue de la préparation aux concours ad hoc, n'eussent pas manqué d'être impressionnés par l'abondance de références bibliographiques renvoyant aux articles publiés dans la revue. En voici un bref bilan indiquant une certaine notoriété d'*Inter-CDI* :

Brochure sur l'épreuve du commentaire de texte²¹ :

Thème 2 : La lecture. Parmi les conseils de lecture, aux côtés de *Pratiques*, des *Cahiers pédagogiques*, des *Actes de lecture*, de *Lire au collège* figure *Inter-CDI*.

Thème 3 : Littérature pour la jeunesse. Extrait d'un article d'Eudes de La Potterie, dans le n° 84, et notice sur un article de C. Étévé, J. Hassenforder et O. Lambert, dans le n° 90.

Thème 7 : Aide aux élèves en difficulté. Parmi les conseils de lecture, article de J.-P. Verplaetse dans le n° 84.

Brochure sur les épreuves orales²² :

18. À propos des travaux auxquels fait allusion l'auteur, se reporter à la contribution substantielle de : G. Di Lorenzo, Formation des enseignants à la méthodologie documentaire, *Inter-CDI*, n°s 67 à 70, parus entre janvier-février et juillet-août 1984. Un manuel définitif est paru quelques années plus tard : G. Di Lorenzo, *Questions de savoir*, Paris : ESF, 1992 (Pédagogies).

19. J. Carbonnel, L'identité retrouvée : Réflexions sur la conquête d'une identité professionnelle, *Inter-CDI*, n° 131, juillet-août 1994.

20. Itinéraires professionnels des documentalistes : une expérience d'écriture collective, *Inter-CDI*, n° 123, mai-juin 1993, p. 8-12.

21. R. La Borderie (dir.), H. Cahuzac (dir.), R. Capdupuy (dir.), *CAPES de documentation, concours interne 1990 : Le commentaire de texte, épreuve écrite d'admissibilité n° 2*, Paris : CNDP, 1989, 99 p. [Broch. 001Z2001]

22. H. Cahuzac (dir.), *CAPES de documentation, concours interne et externe 1990 : Épreuves orales d'admission*, Paris : CNDP, 1990, 96 p. [Broch. 330BG059]

Ch. 3 : Outils documentaires. Dans la sect. Bibliographique, p. 75-77 : sur 60 références de lectures conseillées, 27 sont issues d'*Inter-CDI*, soit 45 % !

Il n'est pas étonnant que, dans la préface du premier dossier édité par le CEDIS pour la préparation du CAPES de documentation, rédigée en 1991²³, Daniel Fondanèche constate que *Inter-CDI* constitue une référence indispensable en matière de documentation scolaire :

« *Hormis un rappel de Textes officiels et de Rapports qui le sont tout autant, pourquoi nous en être tenus aux seules publications de la revue ? Parce que son indépendance, sa liberté de ton et de parole en font l'organe de la pensée des documentalistes de l'enseignement secondaire. Une pensée aux multiples facettes, une pensée qui évolue au fil des ans, une pensée riche et féconde, qui souhaite une progression de notre métier dans le sens de la qualité.* »

Enfin, la reconnaissance de l'œuvre d'*Inter-CDI* est perceptible au travers d'indices : la revue a été l'objet d'un dépouillement bibliographique dans la base Pascal de l'INIST (Centre de documentation du CNRS, site du Technopôle de Nancy-Vandœuvre) et des bases Mémoire de l'éducation, puis Callimaque du CNDP ; la revue figure sur les présentoirs de la Bibliothèque publique d'information du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou et sur ceux du Service d'action pédagogique (site Tolbiac) de la Bibliothèque Nationale de France ; etc.

Bref, il semble qu'*Inter-CDI* fasse autorité dans le monde de la documentation scolaire française. Reste à savoir ce qui justifie l'intérêt porté à son contenu.

L'INVENTAIRE ET L'EXPLORATION DES POSSIBLES

Arrivé à ce point de la rétrospective, on est fondé à se demander quels sont les champs abordés par la revue. Ainsi que l'introduction l'a indiqué, la publication des *Cahiers de l'ISP* a répondu de manière tout à fait satisfaisante à cette question, notamment sous la plume de Marie-Laure Sourdillon²⁴. Cette question doit être abordée par un autre biais, c'est-à-dire par le truchement de visées synthétiques.

La revue *Inter-CDI* n'a pas la prétention de l'universalité, mais ses rédacteurs se sont donné les moyens d'envisager

toutes les pistes de recherche et de développement pour une profession incertaine, quoique riche de potentialités. Seront exposées ci-après quelques idées-force qui autorisent à voir, dans la revue, un moteur essentiel de renouvellement et d'innovation permanents de la pédagogie documentaire au cœur du monde de l'enseignement sur lequel le changement social se répercute souvent de façon amortie et différée.

La revue capture les reflets des expérimentations variées qui sont conduites dans toutes sortes d'établissements, allant du collège rural au lycée urbain, du secteur public au secteur privé, de l'enseignement général à l'enseignement agricole. Presque tous les cas de figure y sont représentés, dans des tensions permanentes entre les théories des chercheurs en sciences de l'éducation, les thèses officielles des autorités de tutelle et les réalités du terrain, aux prises avec les évolutions de la société et de la jeunesse. Ces tensions, désormais, ne sont plus considérées comme des freins, mais plutôt comme un moteur de la construction d'une pédagogie en phase avec son temps. Ainsi, les éléments de la réforme récente des lycées, encourageant le recours des enseignants des disciplines à la recherche documentaire (ECJS, TPE, etc.) ont été dans l'ensemble bien accueillis par les enseignants-documentalistes collaborateurs d'*Inter-CDI*, dans la mesure où enfin ces directives officielles admettent une sorte de consécration des efforts mis en œuvre depuis la création des SDI par Marcel Sire. La revue a toujours préservé un certain dosage entre théorie et pratique, avec une prédominance toutefois pour la partie pratique. Sur le plan théorique, des articles ont fait date dans la profession. On s'abstiendra ici de les citer, car ils seraient trop nombreux et donner des exemples procéderait d'un choix arbitraire. Pour s'en tenir aux productions récentes, on se contentera de renvoyer le lecteur aux numéros spéciaux de l'été qui paraissent tous les ans depuis quelques années :

N° 148, 1997 : La documentation, Nouveau Monde ou utopie ?

N° 154, 1998 : Documentalistes et littérature de jeunesse

N° 160, 1999 : Technologies au CDI

N° 166, 2000 : Le monde des bibliothèques scolaires

N° 172, 2001 : Les CDI du XXI^e siècle

N° 178, 2002 : Nouveaux produits, nouvelles pratiques, nouvelle donne

23. D. Fondanèche, R. Cuchin, *Dossier CAPES documentation* : Éd. 1991-1992., Étampes : CEDIS, s. d. [1992], 232-XIX p.

24. Cf. note 1.

N° 184, 2003 : Des IDD aux TPE : un état des lieux des nouveaux dispositifs pédagogiques.

Le souci de l'amélioration de la qualité a été constant. Les exigences à l'égard des auteurs d'articles se sont accrues, le comité de rédaction n'acceptant en tant qu'articles que des textes organisés, rédigés dans une langue correcte et claire et présentant une pensée originale sans pour autant être des portions de thèses ou mémoires universitaires. Sur le plan matériel, à comparer les numéros de la revue des débuts à ceux de la fin des années 1990, on mesure le chemin parcouru. Prendre le n° 1 : 28 pages, sur papier mat, texte frappé à la machine à écrire, tirage ronéotypé en noir, style graphique proche de celui des circulaires administratives de l'époque. Prendre ensuite le n° 167, par exemple : 112 pages, sur papier couché, publication assistée par ordinateur, photocomposition, tirage en quadrichromie, style graphique des magazines mensuels d'information ! Ces détails ne présentent pas seulement un intérêt anecdotique : la représentation mentale et sociale de la profession d'enseignant-documentaliste, à notre époque dominée par l'image, dépend aussi du style « moderniste » de son organe d'expression, la revue *Inter-CDI*.

Les efforts d'adaptation permanente aux évolutions techniques de la société et aux évolutions pédagogiques sont identifiables grâce aux indicateurs que fournit l'examen des intitulés des rubriques de la revue. Ainsi la liste citée dans la première partie est modifiée peu à peu comme suit, ce qui permet de suivre l'historique des préoccupations des collègues des CDI :

« Documentation technique » fait place à « Informatique », apparue dans le n° 55 (janvier-février 1982). « Classification » disparaît totalement à partir du n° 104 (mars-avril 1990). « Bibliothèques » et « Audio-visuel » ont cédé la place à « Lectures » (incluant, par conséquent, les documents non-écrits), à partir du n° 72 (novembre-décembre 1984). La sous-rubrique « D'un éditeur à l'autre », consacrée à l'analyse critique des livres de jeunesse, est apparue plus tôt, dans le n° 70 (juillet-août 1984) : elle est l'embryon du « Cahier des livres » qui, sous forme d'un encart détachable (pouvant même, sur demande, être vendue sur abonnement, à part) va

occuper, dans les années 1990, jusqu'à un tiers de la pagination totale de la revue : cet encart, baptisé « D'un éditeur jeunesse... à l'autre » date de janvier-février 1990 (n° 103). Quant à « Bibliothèque-Centre documentaire », qui intéresse l'école primaire, elle apparaît épisodiquement à partir du n° 86 (novembre-décembre 1986) avant de disparaître lorsqu'est éditée l'éphémère revue sœur *Inter-BCD*. Enfin « Technologies nouvelles » fait irruption dans le n° 110 (mars-avril 1991), suivie plus tard de rubriques consacrées à l'informatique (« Notules informatiques »).

On pourrait dire que la revue grandit grâce à des mues successives qui, pour être imperceptibles au jour le jour, n'en marquent pas moins des étapes décisives quant à la pertinence de son propos auprès du lectorat.

La création d'outils pratiques nouveaux au service des collègues – preuve d'une dose certaine de pragmatisme – a été une préoccupation essentielle au point que le CEDIS est devenu aussi une maison d'édition (cf. catalogue). Citons les produits phares : les « Cahiers techniques des bibliothèques et des CDI », les planches-index CDU-Dewey (à partir de 1974), les « Listes de mots-clés CDI » (1979/1980), les fiches des « Ressources documentaires » (1989), les fiches « Auteurs Jeunesse » (dernier fasc. paru en 1991), le GORD²⁵ (1994), la LIST²⁶ (1997) et l'« Agendoc », sans compter des livres (manuels de Daniel Fondanèche, ouvrages sur ce qu'il était convenu d'appeler les « paralittératures », etc.). Les outils modernes d'information, d'abord, en janvier 1991, le serveur Minitel (3615 INTERCDI), disparu, puis, plus récemment, le site Internet (www.cedis.org) sont le signe d'une mise à jour constante des moyens de communication avec le lectorat et les chercheurs extérieurs. Ce sont ces outils qui confèrent à la revue son caractère de laboratoire d'idées et d'essais au service du corps des collègues œuvrant sur le terrain.

L'apport d'une culture professionnelle de l'enseignant-documentaliste est assuré par la connaissance des organismes travaillant dans les domaines de l'éducation et de la documentation à l'étranger. C'est le cas depuis les premiers numéros avec des contributions de Jean Hassenforder jusqu'au numéro spécial de l'été 2000 uniquement consacré à ce thème. Le reflet de ce qui se

25. GORD : Guide d'orientation pour la recherche documentaire.

26. LIST : Liste indicative des sujets et thèmes littéraires.

passé dans des associations professionnelles de documentation, hors Éducation nationale, apparaît souvent avec des contributions de personnalités de l'ADBS ou de l'ABF. Enfin, nombre d'articles font état des activités d'organismes français et étrangers : en France, l'INIST à Nancy, la BNF à Paris ; en Allemagne, la Bibliothèque internationale de jeunesse à Munich ; en Belgique, Actualquarto à Charleroi, le CEFAL à Liège, le CLPCF à Bruxelles, le Mundaneum à Mons ; en Suisse, l'IRDP à Neuchâtel, la Fondation Johanna-Spyri à Zurich ; les centres de ressources des CEGEP au Québec ; etc. Les rédacteurs d'*Inter-CDI* refusent d'être cantonnés dans le monde documentaire français et gardent leur curiosité intellectuelle en éveil, en se tenant au courant de ce qui se passe dans le monde francophone, en priorité, et, plus largement, dans le monde entier.

Au terme de l'examen du corpus de plusieurs milliers de pages d'articles, la question posée au préalable ne trouve pas sa réponse avec une certitude absolue. Certes, la revue *Inter-CDI*, considérée dans ses relations avec l'évolution des positions officielles du ministère et des idées émises en sciences de l'éducation, ne peut être considérée comme souffrant d'un retard quelconque. Mais, savoir si elle a fait montre d'avance ou si elle a seulement réussi à accompagner le mouvement pédagogique semble indécidable. Sans doute la question est-elle mal posée, le point de vue devant être plutôt celui d'interactions multiples, bénéfiques pour les progrès de la profession, entre instructions officielles, théories de l'éducation et propositions de la revue. *Inter-CDI* a mis en lumière comment des projets de pédagogie active pouvaient être appliqués concrètement dans l'école, grâce à l'aide des professeurs documentalistes et aux moyens disponibles dans les CDI.

Mais d'autres questions viennent à l'esprit. Est-ce que la revue a respecté l'authenticité de l'expression du corps professionnel ? Des signes incitent à penser que la revue en a renvoyé le reflet honnêtement, dans la mesure où a

été garantie une grande liberté d'opinion et où des indicateurs objectifs confortent cette impression : stabilité des tirages (environ 8 500 abonnés), diffusion massive et bien répartie (environ 90 % des CDI abonnés), fréquence soutenue des citations d'articles d'*Inter-CDI* dans les publications pédagogiques.

La revue a-t-elle été efficace ? Sans conteste, si *Inter-CDI*, alliée à la FADBEN, n'avait pas existé, le statut n'eût pas été obtenu en 1989 (et le serait-il même aujourd'hui ?). *Inter-CDI* risque-t-elle de sombrer dans le corporatisme ? Si le danger n'a pas toujours été à écarter, il semble qu'il soit à présent définitivement tenu en lisière en raison de l'obtention du fameux statut, de l'extrême diversité des origines disciplinaires des enseignants-documentalistes et du champ d'action « encyclopédique », source d'ouverture et de curiosité. Ce serait plutôt le risque de l'« activisme » qui menacerait le plus la profession et la revue, tant les tâches et les injonctions contradictoires se diversifient à l'infini.

Enfin se pose le problème de la pérennité d'une revue sur support papier, face aux listes de diffusion sur Internet. Certes la concurrence existe, mais bien des collègues ressentent toujours la nécessité de conserver des traces durables des réflexions et de préserver une sorte de distanciation devant le quotidien, par le biais de l'écrit organisé, au profit d'un bien commun. Ainsi se conserverait l'historique des tendances profondes, des lignes de force et des mises en perspective qui marquent la profession auquel on opposerait volontiers le clinquant de la banalité, de l'accessoire et des « brèves de comptoir » qu'on rencontre dans tant de forums de discussion, exutoires improvisés d'états d'âme voués à l'égoïsme.

Claude VIRY

Professeur-documentaliste (Lycée Jules-Ferry, Saint-Dié)

Membre du comité de rédaction d'Inter-CDI

LES « CLASSES NOUVELLES » APRÈS LA LIBÉRATION

Pendant la guerre, un groupe de pédagogues se réunissait périodiquement pour envisager l'avenir de l'éducation en France dans le droit fil des idéaux de la Résistance : Albert Weiler, Roger Gal, Gustave Monod, en liaison avec Paul Langevin, président du GFEN, alors placé en résidence surveillée.

À la Libération, Henri Wallon (secrétaire de l'Éducation nationale pendant quelques semaines), puis René Capitant appellent Paul Langevin. Instituée en novembre 1944, une commission, formée de vingt membres, est présidée d'abord par Paul Langevin, puis, après sa mort en 1946, par Henri Wallon. À cette époque, Gustave Monod, devenu en 1945 directeur de l'Enseignement du second degré, a constitué auprès de lui un groupe de travail appelé « Conseil technique pédagogique » dans lequel on retrouve Albert Weiler, Roger Gal, Claire Roby, etc.

C'est alors que sont promulguées les circulaires de juillet 1945 et surtout celle du 20 août 1945 qui institue officiellement les « classes nouvelles ». Un stage au Centre international d'études pédagogiques, dirigé alors par Edmée Hatinguais, réunit en septembre 1945 environ cent soixante-dix enseignants pour les convaincre de lancer l'expérience des « classes nouvelles ». Des conseillers pédagogiques spéciaux sont affectés pour aider leurs collègues enseignants dans leur travail (par exemple, François Goblot, chef de file de l'équipe du CRAP : Cercle de recherche et d'action pédagogiques qui a créé les « Cahiers pédagogiques »). Les classes de 6ème sont ouvertes dès octobre 1945, puis suivent les classes de 5ème en 1946, celles de 4ème en 1947 et celles de 3ème en 1948. En 1950, une brochure du Ministère de l'éducation nationale sur « Les classes nouvelles » réunit tous les textes officiels qui les régissent.

Cependant, lassé des réticences rencontrées de tous côtés, aussi bien au Ministère de l'éducation nationale que de la part des syndicats, Gustave Monod quitte ses fonctions en 1951. Son successeur à la direction de l'Enseignement du second degré reconnaît, dans la circulaire du 30 mai 1952, la valeur de l'expérience, mais impose des restrictions en raison des incidences financières énormes qui s'ensuivraient en cas de généralisation des « classes nouvelles ». Dès lors, il ne subsiste plus que des « classes pilotes » dans une cinquantaine d'établissements secondaires, situés le plus souvent à proximité des Centres pédagogiques régionaux. L'expérience est pratiquement interrompue après 1953.

D'après : Les classes nouvelles : avenir ou passé ?, *Cahiers pédagogiques*, novembre 1968, n° 78, passim.